

**Versement et déclaration des validations et régularisations
avec facture CNRACL**

Mise à jour : décembre 2011

Cas particulier pour un agent	Versements			Déclarations (DC/DI*)	
	Retenues rétroactives/ou retenues suite à régularisation	Contributions rétroactives/ou contributions suite à régularisation	Réf. versement	Retenues rétroactives/ou retenues suite à régularisation	Contributions rétroactives/ou contributions suite à régularisation
Agent en activité dans votre collectivité	Précompte sur traitement	Collectivité employeur si contributions dues	88W...CR...	Collectivité employeur	Collectivité employeur
Agent muté vers une autre collectivité	Précompte par la collectivité d'accueil	Collectivité d'origine en 1 seule fois (1)	88W...CR...	Collectivité d'accueil	Collectivité d'origine
Agent partant à la retraite	Précompte du solde sur pension ou paiement en 1 seule fois sur titre de recette de la trésorerie	Collectivité employeur en 1 seule fois (1)	88W...CR...	Collectivité employeur si paiement en 1 seule fois	Collectivité employeur
Agent décédé en activité	Précompte du solde sur pension versée aux ayants droits	Collectivité employeur en 1 seule fois (1)	88W...CR...		Collectivité employeur
Agent détaché sur un emploi d'Etat en qualité de titulaire	Précompte par l'Etat	Collectivité d'origine en 1 seule fois (1)	88W...CR...	Etat	Collectivité d'origine
Agent en disponibilité ou en congé parental	Payé par l'agent sur titre de recette de la trésorerie	Collectivité d'origine	88W...CR...	Collectivité d'origine	Collectivité d'origine
Agent détaché sur un emploi ne conduisant pas à pension CNRACL ou de l'Etat					
Agent détaché pour occuper une fonction publique élective ou un mandat syndical					
Agent détaché auprès d'un parlementaire					
Agent payant la totalité via la Trésorerie	Sur titre de recette de la trésorerie	Collectivité employeur en 1 seule fois	88W...CR...	Collectivité employeur	Collectivité employeur

* DC/DI :

DC = Déclaration de cotisations annuelle récapitulative ;
DI = Déclaration individuelle (DADS)

(1) Si les contributions rétroactives n'ont pas été soldées sur la dernière paye, la collectivité doit demander à la CNRACL une **facture spécifique de référence 88W...RT...**

- un seul versement, pour les retenues et contributions rétroactives suite à validations de services ou régularisations avec facture CNRACL, doit être effectué par échéance.
- ces cotisations versées sous la référence "88W...CR..." doivent être reportées dans les déclarations annuelles DC/DI.
- la référence spécifique 88W...RT.... ne doit être utilisée que si vous avez reçu une facture CNRACL portant cette référence. Les cotisations rétroactives versées avec cette référence ne doivent pas être reportées sur les déclarations annuelles DC/DI.